

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de la recherche

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue



Version du : 16 janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| 1. CONTEXTE..... | 3 |
| 2. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE..... | 4 |
| 3. DÉFINITIONS..... | 5 |
| 4. PRÉPARATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE..... | 5 |
| 4.1 Évaluation de l'état de préparation institutionnelle..... | 5 |
| 4.2 Définition de la situation idéale de la GDR à l'UQAT..... | 8 |
| 4.3 Mise en œuvre de la stratégie et feuille de route..... | 9 |

1. CONTEXTE

Les exigences principales en matière de gestion des données de recherche proviennent des trois principaux organismes subventionnaires fédéraux canadiens, lesquels accordent une part importante des subventions pour les projets des professeures et professeurs à l'Université de Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) :

- Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)
- Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)
- Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH)

Entrée en vigueur en 2015, [la Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications](#) oblige les chercheuses et chercheurs à publier en libre accès les publications scientifiques en lien avec les projets de recherche subventionnés par les trois organismes mentionnés précédemment (à l'intérieur d'un délai de 12 mois). Cette politique comporte quelques exigences supplémentaires sur la gestion et la diffusion des données de recherche dans les projets subventionnés par les IRSC, particulièrement l'archivage de données dans des bases de données publiques et la conservation de celles-ci cinq ans après la fin de la période de subvention.

Ces organismes subventionnaires fédéraux ont décidé, lors des dernières années, de construire une nouvelle politique sur la gestion des données de recherche pour leurs chercheuses et chercheurs subventionnés. Dans la foulée des volontés du gouvernement canadien de diffuser ouvertement ses données et celles de la science à ses citoyennes et citoyens, ces organismes subventionnaires fédéraux ont d'abord publié la Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques. Cette publication promotionnelle encourageait les chercheuses et chercheurs et leurs institutions à gérer et à diffuser ouvertement leurs données de recherche selon les règles éthiques et les normes en vigueur.

Par la suite, les organismes subventionnaires ont élaboré une politique avec des exigences formelles s'adressant aux chercheuses et chercheurs ainsi qu'à leurs institutions. Au printemps 2021, ces trois mêmes organismes ont adopté une [Politique sur la gestion des données de recherche](#) (GDR). Cette politique exige que chaque établissement postsecondaire admissible à l'administration des fonds des trois organismes crée une stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche, l'affiche publiquement et informe les organismes lorsqu'elle est terminée (au plus tard le 1^{er} mars 2023). Cette politique comporte plusieurs exigences pour l'UQAT et sa communauté scientifique qui méritent d'être nommées :

- Élaboration d'une stratégie institutionnelle en gestion de données de recherche par l'UQAT qui administre les fonds des subventions de recherche;
- Élaboration d'un plan de gestion de données de recherche (PGD) par les chercheuses et les chercheurs bénéficiant de subventions des trois organismes;
- Dépôt des données de recherche en lien avec le projet subventionné dans des dépôts numériques assurant le stockage, la diffusion et la conservation selon les exigences éthiques et les normes en vigueur.

Les organismes subventionnaires reconnaissent toutefois dans leur politique que « chaque stratégie tiendra compte des circonstances uniques de l'établissement, par exemple, la taille de l'établissement, l'intensité de la recherche et la capacité existante de gestion des données de recherche, mais dans tous les cas, les organismes subventionnaires s'attendent à des stratégies de grande qualité qui décriront la façon dont l'établissement fournira à ses chercheurs [et chercheuses] un environnement qui favorise et appuie la gestion des données de recherche ». Dès le printemps 2019, en réponse à l'annonce de la future publication de la *Politique tripartite sur*

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche

la gestion des données de recherche, l'UQAT a mis sur pied un comité institutionnel sur la gestion des données de la recherche, réunissant différentes parties prenantes.

Ce comité relève de la vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et à la création et a le mandat suivant :

- Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques de gestion des données;
- Faire l'évaluation de la situation actuelle de l'UQAT dans le domaine de la GDR;
- Identifier les changements nécessaires afin de se conformer aux politiques des organismes subventionnaires et aux autres exigences en matière de GDR;
- Rédiger une politique institutionnelle sur la GDR;
- Définir une feuille de route pour améliorer la capacité institutionnelle en matière d'intendance des données de recherche;
- Recommander des moyens pour assurer le stockage, la conservation et la disponibilité des données de recherche pour des fins de consultation et de réutilisation, le cas échéant.

Afin de soutenir l'adoption de notre stratégie institutionnelle et d'améliorer l'utilisation de pratiques éclairées en matière de GDR, l'UQAT s'engagera dans des travaux de sensibilisation, embauchera et formera du personnel, fera la promotion des pratiques judicieuses en matière de GDR et fournira ou soutiendra l'accès aux outils, ressources et infrastructures de GDR.

2. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

L'objectif principal de la stratégie institutionnelle GDR est de favoriser une culture qui encourage de saines pratiques de gestion de données de recherche et d'intendance de données, conformément aux principes FAIR (rendre les données de recherche faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables). Cette stratégie vise à :

- Reconnaître les données comme un important résultat de recherche;
- Appuyer les chercheuses et chercheurs dans leurs efforts visant à établir et à mettre en œuvre des pratiques de gestion des données conformes aux obligations éthiques, juridiques et commerciales, ainsi qu'aux exigences des organismes subventionnaires;
- Promouvoir, auprès des chercheuses et chercheurs, du personnel et des étudiantes et étudiants, l'importance de la gestion des données;
- Orienter les chercheuses et chercheurs sur la façon de gérer correctement les données, y compris pour élaborer des plans de gestion des données;
- S'engager à adopter les meilleures pratiques établies lors de l'élaboration de normes et de politiques des établissements pour les plans de gestion des données;
- Donner et faciliter l'accès aux services de dépôt ou à d'autres plateformes pour conserver et structurer les données de recherche.

À l'instar des organismes subventionnaires, l'UQAT souscrit au concept d'autodétermination des peuples autochtones et, à cet égard, reconnaît que les données relatives aux recherches menées « par et avec » les Premières Nations, les Métis ou les Inuit doivent être gérées conformément aux principes de gestion des données élaborés et approuvés par ces communautés, et au principe du consentement libre, préalable et éclairé. Les

principes de PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) et CARE, le Cadre de gouvernance de l'information des Premières Nations au Québec et la stratégie nationale de recherche inuite peuvent servir de modèles pour la gestion des données autochtones, à condition que le modèle utilisé soit conforme aux besoins et aux valeurs des communautés concernées.

3. DÉFINITIONS

Données :

Les données sont des faits, des mesures, des enregistrements ou des observations recueillies par des [chercheuses,] chercheurs et d'autres personnes, assortis d'une interprétation minimale de leur contexte. Les données peuvent être présentées sous n'importe quelle forme et sur des supports variés (texte, chiffres, symboles, illustrations, films, vidéos, enregistrements sonores, reproductions picturales, dessins, croquis ou autres représentations graphiques, manuels de procédures, formulaires, schémas, diagrammes, descriptions d'équipement, fichiers de données, algorithmes de traitement, logiciels, langages de programmation, codes et statistiques).

Données de recherche :

Les données de recherche sont des données qui sont utilisées en tant que sources principales à l'appui d'une enquête technique ou scientifique, d'une recherche, de travaux d'érudition ou de pratiques créatives et qui sont utilisées comme éléments de preuve dans un processus de recherche ou qui sont communément acceptées au sein de la communauté de recherche comme nécessaires pour valider les conclusions et les résultats de recherche. Les données de recherche peuvent être des données expérimentales, des données d'observation, des données opérationnelles, des données de tierces parties, des données du secteur public, des données de surveillance, des données traitées ou des données réaffectées. La définition des données de recherche pertinentes est très souvent contextuelle et la détermination de ce qui compte comme tel devrait être guidée par les normes disciplinaires.

Gestion des données de recherche (GDR) :

La gestion des données de recherche désigne les processus appliqués tout au long du cycle de vie d'un projet de recherche pour guider la collecte, la documentation, le stockage, le partage et la conservation des données de recherche. La gestion des données de recherche est essentielle tout au long du cycle de vie des données – de la création, du traitement, de l'analyse[,] de la conservation, du stockage et de l'accès, au partage et à la réutilisation (s'il y a lieu), après quoi, le cycle redémarre. La gestion des données devrait être exercée pendant toute la durée de vie des données, notamment la planification de l'enquête, la réalisation de la recherche, la sauvegarde des données au fur et à mesure qu'elles sont créées et utilisées, la diffusion des données et la conservation à long terme des données une fois l'enquête terminée.

4. PRÉPARATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

4.1 Évaluation de l'état de préparation institutionnelle

La [*Politique et règles en matière de propriété intellectuelle de l'UQAT*](#) encourage les membres du corps professoral, personnes chargées de cours, personnes étudiantes et stagiaires postdoctoraux à formaliser les conditions encadrant la gestion et la protection du matériel de recherche recueilli et utilisé aux fins d'étude et de recherche.

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche

Dans le respect du principe de reconnaissance de la contribution intellectuelle, cette politique promeut la conservation des données de recherche (assimilées dans le texte au terme « matériel de recherche ») sous l'intendance de l'UQAT.

Dans le cadre d'une première analyse de la situation de la GDR effectuée en 2019, les informations colligées par les membres du comité institutionnel de GDR étaient les suivantes : les données de recherche, au moment de leur collecte et traitement, et pour toute la durée de leur conservation, sont présumées entreposées sur les serveurs de l'UQAT dans la partition d'enregistrement personnelle des professeures et professeurs, ainsi que des étudiantes et étudiants réalisant les travaux. Les pratiques n'étant pas normalisées, celles-ci peuvent toutefois varier en fonction des équipes, du volume de données à entreposer et de leur sensibilité évaluée par les cheffes et chefs de projet; il en va de même pour la classification et l'indexation de ces mêmes données. Par ailleurs, aucun délai spécifique n'est attribué au matériel pour établir sa durée de conservation et son sort final (soit préservation pérenne ou destruction). À ce moment, l'utilisation de plans de gestion de données de recherche ne constituait pas encore une pratique en application à l'UQAT. Enfin, le versement des données au terme des travaux de recherche ne peut être effectué que dans des dépôts externes, selon la volonté de la personne responsable de la gestion de ces données (professeures et professeurs).

Afin de valider si la majorité des données de recherche sont effectivement stockées sur des serveurs de l'UQAT, un sondage interne réalisé à l'automne 2021 auprès des professeures et professeurs a révélé que 43% des répondantes et des répondants ont des données de recherche stockées sur des disques externes. Pour 30% d'entre eux, plus de 1 To de données de recherche sont stockées sur de tels espaces externes, non sécuritaires à long terme. Le coût de stockage des données sur des serveurs sécurisés de l'UQAT (2 500\$ / To) a été identifié comme un frein majeur expliquant le recours à des supports externes. De plus, 20% des répondantes et des répondants ont indiqué avoir des données de recherche stockées sur des espaces infonuagiques externes à l'UQAT.

Ce premier portrait de la GDR à l'UQAT indique qu'une partie importante des données de recherche générées par ses chercheuses et chercheurs ne sont pas entreposées et sécurisées au sein de l'institution. Cette situation est hautement problématique car, comme le démontre l'arbre de décision présenté à la figure 1, les seuls contextes dans lesquels l'UQAT ne serait pas tenue de fournir l'infrastructure et les services nécessaires à la gestion et à la sécurisation des données de recherche sont les suivants : a) la recherche n'est pas financée par l'une des agences fédérales; b) le projet de recherche ne recueille pas de données sur des humains; et c) le projet de recherche n'inclut pas l'institution comme cosignataire d'une entente de recherche avec un tiers. Cela pourrait s'appliquer, par exemple, à un projet de recherche non financé mené par une étudiante ou un étudiant et ne comportant ni collecte d'informations personnelles ni collaboration avec une autre institution ou une société privée.

Face aux nouvelles exigences de gestion des données de recherche, les professeures et professeurs consultés au sein du comité de la recherche et de la création de l'UQAT ont témoigné de leur manque de connaissances pour mettre en place des plans de gestion de données efficaces. Ceux-ci ont souligné un besoin de formation et d'accompagnement dans la mise en place de toutes les étapes d'un plan de gestion de données, ainsi qu'un soutien pour les étapes de dépôt de leurs données. Les ressources actuelles en soutien aux professeures et professeurs au décanat à la recherche et à la création ainsi qu'à la bibliothèque étant déjà surchargées, il s'avère extrêmement difficile de répondre efficacement à ces demandes sans ajout de ressources spécialisées et dédiées à ces tâches.

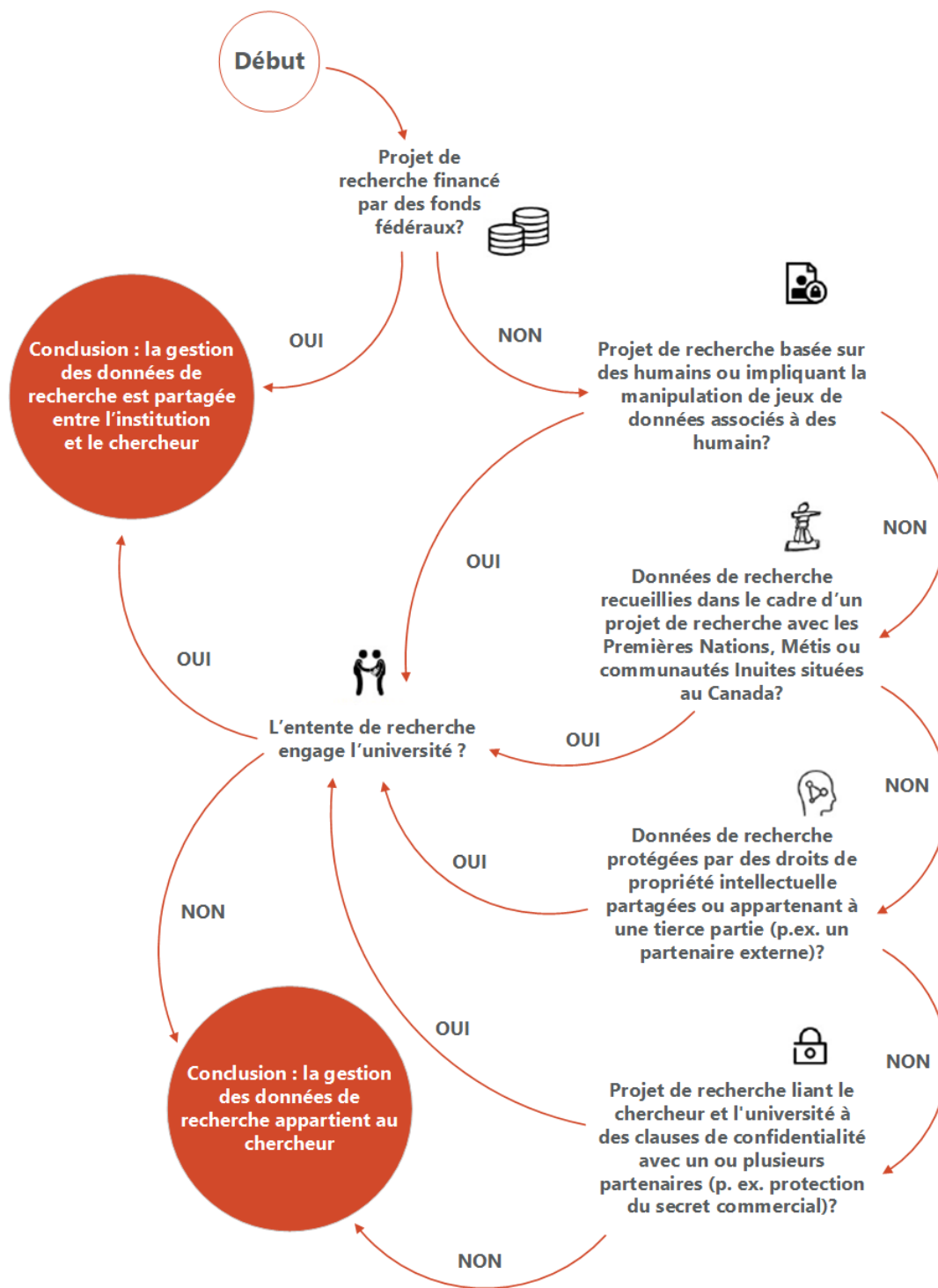


Figure 1 : Arbre de décision basé sur les dispositions légales pour déterminer la gestion des données de recherche (adapté de Coulombe 2022¹).

¹ Coulombe, J. (2022, 24 mars). On research data security stewardship: which responsibility for Quebec universities? [Travail étudiant]. Dans *MGMT 5005 : Information Policy*. Dalhousie University.

4.2 Définition de la situation idéale de la GDR à l'UQAT

La vision de la GDR à l'UQAT défend le rôle global de gestion des données que les universités devraient jouer en matière de sécurité des données de recherche, quel que soit le type de financement (le cas échéant) ou les diverses dispositions légales applicables. Les deux principales lacunes identifiées à partir du portrait initial de la situation de la GDR à l'UQAT pour mettre en place cette vision concernent 1) l'insuffisance de l'espace de stockage gratuit mis à la disposition des chercheuses et chercheurs, et 2) le manque de ressources humaines compétentes et dédiées spécifiquement à la GDR en soutien aux chercheuses et chercheurs.

Le coût de stockage des données sur des serveurs sécurisés de l'UQAT ayant été identifié comme un frein majeur par les professeures et professeurs, le comité de direction de l'institution a donné son accord à l'automne 2021 pour rehausser la limite d'espace gratuit de stockage de 100 Mo à 2 To par professeure ou professeur. Nous estimons que cette nouvelle politique devrait entraîner des coûts supplémentaires d'au moins 150 000\$ pour notre institution. Ce changement devrait toutefois permettre de répondre à la totalité des besoins de stockage pour une majorité de membres du corps professoral et de rendre ainsi inutile le recours à des supports externes pour ceux-ci.

Afin de soutenir le développement de la GDR à l'UQAT, l'ajout d'un conseiller ou d'une conseillère en gestion des données de recherche a été jugé essentiel et un poste a été créé en ce sens dans le budget révisé pour l'année 2022-2023. La personne titulaire du poste de conseillère ou conseiller en gestion des données de recherche exercera une fonction de conseil et de suivi en matière de GDR. Cette personne aura plus spécifiquement la responsabilité de faire progresser la sensibilisation, la compréhension, le développement et l'adoption des outils, des meilleures pratiques et des ressources de GDR à l'UQAT. Elle devra également évaluer les besoins des chercheuses et chercheurs en matière de GDR, collaborer à la rédaction et à la mise à jour de la Stratégie institutionnelle de gestion des données de recherche, en respect de la politique des trois conseils subventionnaires fédéraux. Les responsabilités spécifiques à cette personne incluront :

- Sensibiliser, informer et conseiller les chercheuses et chercheurs dans tout le cycle de gestion des données de recherche (rédaction du plan de gestion des données, collecte, description et dépôt des données liées à un projet de recherche).
- Concevoir des formations dont les contenus devront ;
 - exposer les raisons motivant la nécessité de préparer un plan de gestion de données de recherche (PGD),
 - offrir des conseils sur la façon de remplir le PGD fourni par l'UQAT comme modèle pour ses chercheuses et chercheurs;
 - détailler les façons approuvées et recommandées par le service des technologies de l'information de l'UQAT pour partager de façon sécuritaire les données de recherche au sein d'une équipe de recherche.
- Développer des services et des outils durables (guides, tutoriels, etc.) pour soutenir les chercheuses et chercheurs en matière de GDR.
- Collaborer avec les bibliothécaires de l'UQAT afin de conseiller les chercheuses et chercheurs sur les dépôts de données répondant aux principes FAIR. Effectuer la mise en place (paramétrage de la

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche

plateforme, établissement des règles d'accès, etc.) de l'espace institutionnel de dépôt des données et agir comme personne répondante pour l'établissement.

- Promouvoir auprès des équipes de recherche (membres du corps professoral et personnes étudiantes) l'utilisation de nouveaux espaces de stockage sécuritaires fournis par l'UQAT pour éviter des pertes de données et tenter de minimiser les pratiques de sauvegarde de données de recherche sur des espaces de stockage externes.
- Réaliser des activités ou capsules de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière de partage des données, d'anonymisation et de traitement de données sensibles.

Un conseiller a occupé cette fonction à l'automne 2022, mais a actuellement quitté notre institution. Un nouvel affichage pour pourvoir ce poste est en cours.

4.3 Mise en œuvre de la stratégie et feuille de route

Le but ultime étant d'améliorer la capacité institutionnelle de l'UQAT pour assurer une bonne gestion des données de recherche et leur pérennité, le comité GDR a établi une feuille de route pour communiquer, soutenir et assurer l'adoption des bonnes pratiques identifiées par la définition de la situation idéale en matière de gestion des données de recherche.

La feuille de route établie identifie les objectifs lui permettant d'accomplir son mandat, précise les résultats attendus et détermine les cibles pour rendre compte de l'avancement des travaux.

| Feuille de route pour la stratégie GDR - UQAT | | | | | | |
|---|---|---|---|------------|------------------|---|
| Objectifs | Actions | Responsable(s) | Échéancier | État | Livrable | |
| 1. Sensibilisation | | | | | | |
| 1.1 | Création d'un comité institutionnel pour la GDR impliquant les principaux acteurs identifiés | Approbation de la création du comité, de sa constitution et de son mandat | Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création | Hiver 2019 | Complété | Comité formé |
| 1.2 | Mettre au point du matériel et des ressources de sensibilisation pour les actrices et acteurs impliqués à l'interne | Valider les besoins de la communauté de recherche et mettre à jour les outils disponibles sur un site web | Conseiller GDR / Bibliothèque | Été 2023 | En planification | Ressources Web disponibles sur le site de la bibliothèque ou du décanat à la recherche et à la création |
| 1.3 | Conscientiser sur les obligations des chercheuses et chercheurs envers les organismes subventionnaires ainsi que sur les services | Création d'une formation sur la GDR pour les chercheuses et chercheurs pour leur permettre de devenir également des agentes et agents de changement | Conseiller GDR | Été 2023 | En planification | Formations offertes pour les chercheuses et chercheurs |

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche

| | | | | | | |
|---|---|--|----------------|--------------|------------------|---|
| | offerts en lien avec ces obligations | | | | | |
| 1.4 | Rencontre des directions de département des Unités d'enseignement et de recherche (UER), Écoles et Instituts de recherche | Faire connaître la GDR aux directions de département et obtenir leur appui pour qu'elles encouragent l'adoption des bonnes pratiques | Conseiller GDR | Été 2023 | En planification | Rencontres effectuées |
| 1.5 | Tournée des assemblées départementales pour faire connaître la gestion des données de la recherche | Présentation de 15-20 minutes sur la GDR et le PGD aux assemblées départementales | Conseiller GDR | Automne 2023 | En planification | Tournée des assemblées complétée |
| 1.6 | Offrir des webinaires sur la politique et la GDR | <ul style="list-style-type: none"> ● Faire connaître la GDR ● Présenter les grandes lignes de la politique aux chercheuses et chercheurs | Conseiller GDR | Juin 2023 | En planification | Webinaires |
| 2. Évaluer l'état de la préparation institutionnelle | | | | | | |
| 2.1 | Analyse de la situation - portrait initial global de la GDR à l'UQAT | <ul style="list-style-type: none"> ● Consultation auprès des chercheuses et des chercheurs de l'UQAT ● Rédaction d'un rapport | Comité GDR | Hiver 2019 | Complété | Rapport présenté au comité GDR et aux instances appropriées |

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche

| | | | | | | |
|------------|--|---|--|--------------|----------|---|
| 2.2 | Analyse de la situation - stockage des données de recherche | <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un sondage auprès des professeures et professeurs • Préparer un sommaire des principaux résultats • Présenter les résultats au Comité GDR et au Comité de direction de l'UQAT | Comité GDR / Doyen à la recherche et à la création | Automne 2021 | Complété | Sommaire des résultats présenté aux instances appropriées |
| 2.3 | Définir la situation idéale de GDR : évaluer les services offerts et les lacunes à combler | Déterminer nos attentes en matière de GDR et à partir du rapport, identifier les lacunes à combler | Conseiller GDR / Comité GDR | Automne 2022 | Complété | Portrait des services souhaités |
| 2.4 | Mise à jour du portrait institutionnel et de la situation idéale | Valider nos attentes en matière de GDR et à partir du rapport, évaluer l'avancement et les enjeux qui persistent | Conseiller GDR / Comité GDR | Hiver 2023 | En cours | Rapport soumis au comité GDR et aux instances appropriées |
| 2.5 | Évaluer la GDR dans un contexte de recherche impliquant des Premières Nations et des Inuit | Recruter un membre ayant de l'expérience de recherche en contexte autochtone dans le Comité GDR afin qu'il contribue à cette évaluation avec le conseiller et le comité GDR | Conseiller GDR / Comité GDR | Hiver 2023 | En cours | Rapport sommaire soumis au Comité GDR |
| 2.6 | Définir une situation idéale pour la recherche en contexte autochtone | Déterminer nos attentes en matière de GDR et à partir | Conseiller GDR / Comité GDR | Hiver 2023 | En cours | Rapport soumis au comité GDR et aux instances appropriées |

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche

| | | | | | | |
|---|---|--|-----------------------------|------------|--|---|
| | et identifier les bonnes pratiques à favoriser | du rapport, identifier les lacunes à combler | | | | |
| 3. Formaliser les pratiques de GDR | | | | | | |
| 3.1 | Établir un moyen de communication centralisé pour obtenir du soutien | Création d'une adresse courriel GDR pour la réception des demandes (gdr@uqat.ca) | STI | Hiver 2023 | En cours (l'adresse courriel existe, mais il faut la rediriger vers le Décanat / nouveau conseiller GDR) | Adresse créée et personnes responsables identifiées |
| 3.2 | Mettre en place un plan de gestion des données UQAT avec l'aide contextuelle nécessaire pour soutenir les chercheuses et les chercheurs | À partir des modèles à notre disposition, créer un modèle institutionnel | Conseiller GDR / Comité GDR | Hiver 2023 | En cours (modèle PGD UQAT disponible, mais pas encore approuvé par le Comité GDR) | Modèle PGD UQAT disponible sur la page web du Décanat à la recherche et à la création |
| 3.3 | Guide de référence sur le Web | Création d'un guide GDR avec Libguide | Conseiller GDR / TI | Été 2023 | En cours | Libguide avec mises à jour fréquentes |

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche

| | | | | | | |
|-----|--|---|-----------------------------|------------------|-------------|--|
| 3.4 | Formation pour les chercheuses et chercheurs | Présentation de la GDR et du PGD | Conseiller GDR / Comité GDR | En continu | À planifier | Formation offerte à tous et toutes une fois et au besoin sur demande par des équipes |
| 3.5 | Soutien pour l'élaboration des plans de gestion de données et modèle PGD UQAT | Création d'un processus pour accompagner les chercheuses et chercheurs dans l'élaboration et la compréhension d'un plan de gestion de données de recherche à partir du modèle institutionnel | Conseiller GDR | Au cours de 2023 | En cours | Procédures connues et mises en place (le processus se déclenche avec une demande verbale ou courriel suivi d'une rencontre au besoin avec le conseiller GDR) |
| 3.6 | Définir les bonnes pratiques en GDR et mettre en place une politique encadrant les pratiques identifiées dans la stratégie | <p>Aspects à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Qualité des données ● Accès et partage des données ● Conservation des données ● Préservation des données à long terme ● Plans de gestion des données ● Protection de la vie privée, questions éthiques et propriété intellectuelle ● Données dans un contexte d'autochtonisation | Conseiller GDR / Comité GDR | Au cours de 2023 | En cours | Adoption d'une politique, d'une directive / procédures connues et mises en place |

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche

| | | | | | | |
|--|---|---|-------------------------------|--------------|---|--|
| | | Établir des directives et des procédures pour le personnel impliqué dans la GDR | | | | |
| 3.7 | Évaluation des processus existants pour éviter le dédoublement | Définir les responsabilités avec la Bibliothèque pour ce qui touche la question du dépôt Borealis | Conseiller GDR | Hiver 2023 | En cours | Uniformiser les pratiques et vocabulaires GDR et de l'éthique pour assurer une cohérence |
| 3.8 | Mise en place d'une politique du libre accès et de dépôt institutionnel pour que les deux s'harmonisent | Harmoniser les politiques et procédures du dépôt institutionnel en fonction des nouvelles orientations de la GDR | Conseiller GDR / Bibliothèque | Automne 2023 | En planification | Politique mise en place en collaboration avec la bibliothèque |
| 4. Mise en place d'un dépôt de données de recherche | | | | | | |
| 4.1 | Politique et licence d'utilisation Borealis | Déterminer les lignes directrices pour la soumission des données, les métadonnées, l'accès, la réutilisation, la préservation, etc. | Conseiller GDR / Bibliothèque | Été 2023 | En planification (Nous avons déjà une licence Borealis) | Politique mise en place en collaboration avec la bibliothèque |
| 4.2 | Activités de soutien au dépôt | Déterminer les activités/responsabilités qui | Conseiller GDR / Bibliothèque | Été 2023 | En planification | Services présentés sur le site Web du Décanat à la recherche et à la |

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche

| | | | | | | |
|------------|--|---|-------------------------------|----------|------------------|---|
| | | <p>seront réalisées en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Vérification de l’admissibilité de la chercheuse, du chercheur ou de l’équipe de recherche ● Validation des fichiers ● Vérification des formats des fichiers ● Contrôle de qualité des métadonnées ● Activités de préservation ● Création des métadonnées ● Anonymisation des données ● Création d’identificateurs pérennes (DOI) ● Création de listes de dépôts externes | | | | création et/ou de la bibliothèque |
| 4.3 | Mise en place des procédures pour soutenir les activités de dépôt choisies dans Borealis | Planification des procédures, formations à offrir aux personnes impliquées pour assurer la compréhension | Conseiller GDR / Bibliothèque | Été 2023 | En planification | Procédures claires et formations offertes |

Stratégie institutionnelle pour la gestion des données de recherche

| | | | | | | |
|------------|---|---------------------------------|-------------------------------|----------|------------------|------------------------------|
| 4.4 | Développer du matériel pour faciliter le dépôt autonome | Développer des fiches synthèses | Conseiller GDR / Bibliothèque | Été 2023 | En planification | Fiches synthèses disponibles |
|------------|---|---------------------------------|-------------------------------|----------|------------------|------------------------------|